
ANNEXES

1. Tableau d'équilibre 2021-2025

2. Tableau II-2 du compte de gestion

**3. Information des Citoyens – Présentation synthétique des informations financières essentielles
(article L.3313-1 du CGCT)**

4. Compte administratif 2025 (budget général)

1. Tableau d'équilibre 2021-2025

En millions d'euros	BUDGET PRINCIPAL					
	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024 / 2025 En %
Recettes Réelles de Fonctionnement	2 589,2	2 738,8	2 646,8	2 613,2	2 716,2	3,9%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 267,0	2 333,1	2 432,5	2 501,0	2 514,4	0,5%
Epargne brute	322,1	405,7	214,3	112,2	201,8	79,8%
Annuité dette en capital	106,2	95,0	92,9	113,7	135,8	19,4%
Epargne nette	216,0	310,7	121,4	- 1,5	66,0	-4476,2%
Recettes Réelles d'Investissement (hors dette)	41,1	47,9	54,7	46,9	58,0	23,6%
Dépenses Réelles d'Investissement (hors dette)	576,6	597,0	470,8	435,0	508,2	16,8%
Emprunts	357,0	218,2	242,2	411,2	390,0	-5,2%
Résultats antérieurs	42,0	79,5	60,0	7,6	29,1	285,1%
Résultat cumulé	79,5	59,2	7,6	29,1	34,8	19,5%

2. Tableau II-2 du compte de gestion

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 013090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP BOUCHES-DU-RHONE

ETABLISSEMENT : DEPART. DES BOUCHES DU RHONE
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01300 - DEPART. DES BOUCHES DU RHONE

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-41 574 099,03		-80 167 428,26		-121 741 527,29
Fonctionnement	70 688 383,36	45 423 119,64	131 268 960,07		156 534 223,79
TOTAL I	29 114 284,33	45 423 119,64	51 101 531,81		34 792 696,50
II - Budgets des services à caractère administratif					
01304-CD 13 - MAISON DE L'ENFANCE					
Investissement	3 432 761,63		6 151,59		3 438 913,22
Fonctionnement	1 322 237,30	18 150,00	1 118 343,77		2 422 431,07
Sous-Total	4 754 998,93	18 150,00	1 124 495,36		5 861 344,29
01305-CD 13 - C.M.P. COURS LIEUTAUD					
Investissement	192 297,45		-6 259,65		186 037,80
Fonctionnement	482 931,89		-112 562,79		370 369,10
Sous-Total	675 229,34		-118 822,44		556 406,90
01307-CD 13 - LABORATOIRES					
Investissement	119 734,32		-104 183,26		15 551,06
Fonctionnement	-980 969,57		217 718,56		-763 251,01
Sous-Total	-861 235,25		113 535,30		-747 699,95
TOTAL II	4 568 993,02	18 150,00	1 119 208,22		5 670 051,24
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
01306-CD 13 - PORTS DE PLAISANCE					
Investissement	-173 377,97		115 539,23		-57 838,74
Fonctionnement	220 486,97	173 377,97	10 729,74		57 838,74
Sous-Total	47 109,00	173 377,97	126 268,97		
01308-CD 13 - PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement			86 880,26		86 880,26
Fonctionnement			33 218,05		33 218,05
Sous-Total			120 098,31		120 098,31
TOTAL III	47 109,00	173 377,97	246 367,28		120 098,31
TOTAL I + II + III	33 730 386,35	45 614 647,61	52 467 107,31		40 582 846,05

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

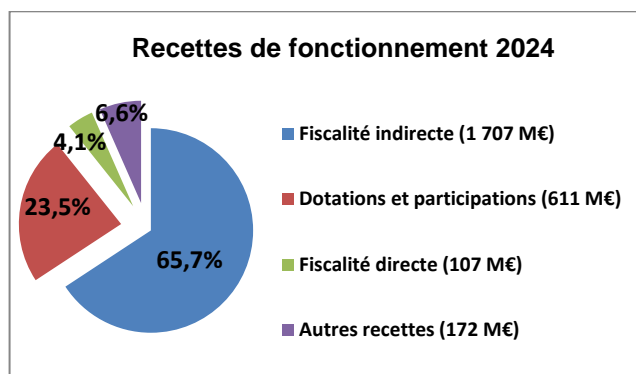
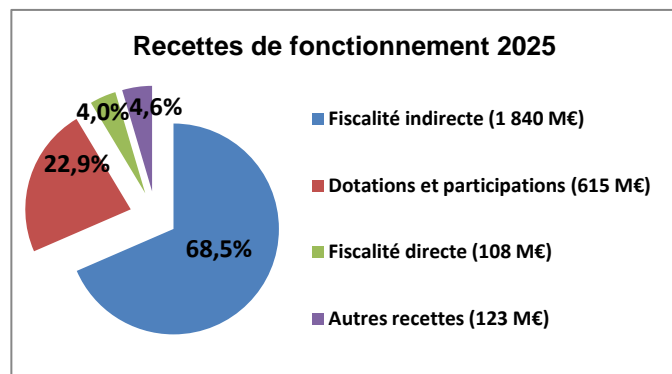
INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

En 2025, malgré une situation économique plus favorable grâce notamment à une reprise des DMTO et une maîtrise des dépenses, la situation globale reste complexe en raison de l'accroissement des dépenses de solidarité et de la faiblesse des compensations de la part de l'Etat.

Dans ce cadre, la majorité départementale a maintenu une politique volontariste et solidaire, en plaçant le soutien à la population au cœur de ses priorités, tout en renforçant le développement et l'attractivité du territoire bucco-rhodanien.

Les recettes de fonctionnement : 2 686 M€¹ (+3,5 %)



- la fiscalité indirecte : 1 839,7 M€ (+7,8 %)

Le produit issu de la fiscalité indirecte 2025 est en augmentation de 7,8 % (+132,6 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (519,3 M€), qui connaît cette année un fort rebond, entre hausse des prix, des transactions immobilières et de façon plus marginale par la mesure de relèvement provisoire du taux plafond de la taxe de publicité foncière de 4,5 % à 5 %. Depuis 2021, le Département perçoit une fraction de la TVA nationale (pour compenser à la fois la perte de la TFPB et celle de la CVAE). Au total, la recette de TVA encaissée a été de 603,9 M€. Avec désormais plusieurs années de recul sur la compensation en la matière, il apparaît que le Département est pour l'heure perdant dans cette réforme ; le transfert de la TFPB s'est avéré défavorable. Le Département encaisse également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,8 M€), essentiellement destinée à compenser le transfert de la gestion des allocations RMI/RSA, celui de la taxe sur les conventions d'assurances (312,1 M€ ; +8 %) ou encore la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) (24,7 M€ ; +1,7 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour est en baisse, atteignant 2,4 M€ (-30,9 %) et retrouvant des valeurs proches de 2023. Enfin, la taxe d'aménagement (TA) poursuit sa tendance baissière depuis 2024. Elle représente un total de 6,6 M€ (-37 % / -4 M€).

- la fiscalité directe : 108,3 M€ (+1,4 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en hausse de 1,5 M€ sur l'exercice, mais ne représentent désormais qu'un faible volume dans le panier de ressource des départements. Le Département est bénéficiaire d'une allocation compensatrice de CVAE, acquittée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 95,6 M€. Ce montant est resté constant par rapport à l'exercice 2024, résultante de la précédente réforme de CVAE. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), avec 11,3 M€, progresse, quant à elle de 4,1 %. Les rôles supplémentaires des différentes taxes s'élèvent à 1,4 M€ (+1,1 M€).

¹ Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises de provisions.

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

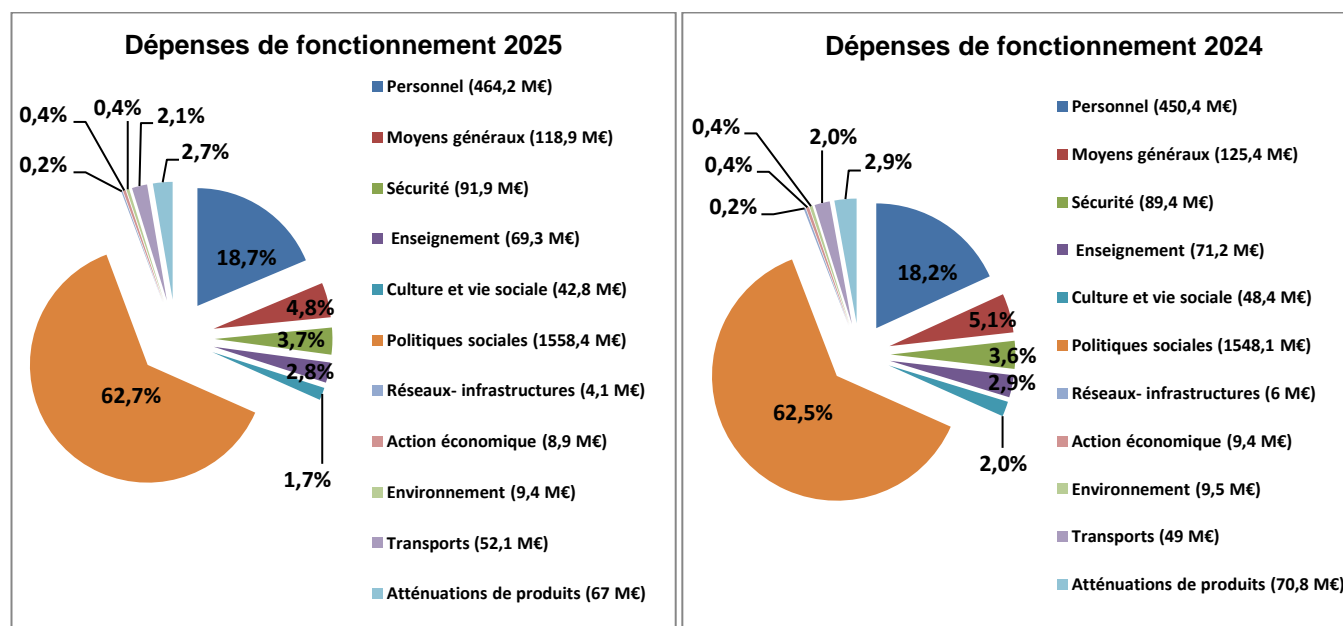
- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 615,1 M€ (+0,7 %)

Cette rubrique se compose des principales dotations de l'Etat ou de la CNSA et reste en progression sur l'exercice. La hausse reste, cependant, très limitée (+0,7 %) entre 2024 et 2025. Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2025 représente 292,9 M€. Cette allocation est en baisse depuis plusieurs années (-1,2 M€ ; -0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée et stagne à 11,9 M€. Le dispositif de compensation péréquée (DCP) 2025 est de 23,5 M€ et baisse de près de 1,2 % (-0,3 M€). Les allocations compensatrices de fiscalité directe restent stables (9,7 M€). Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle poursuit sa tendance baissière cette année encore. Elle atteint 5,4 M€, soit une baisse de 47,1 % par rapport à 2024. Seule la recette de FCTVA de fonctionnement (1,3 M€) enregistre une hausse de 12,3 % (+143,6 K€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles au fonds effectuées l'année précédente. Par ailleurs, des mécanismes de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), stabilisée en 2021 et 2022, connaît une baisse constante depuis 2023. La recette 2025 s'élève à 38,5 M€, contre 39,9 M€ en 2024. Le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) a été reconduit en 2025. Le Département est également attributaire d'une compensation à hauteur de 11,6 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI). Il poursuit sa tendance baissière (-5,5 %). Les concours versés par la CNSA en faveur du financement de l'APA, de la PCH, de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et de la conférence des financeurs s'élèvent à 158,2 M€ (+24 %). Parallèlement, la CNSA a aussi apporté plus de 17 M€ de compensations dans le cadre d'autres dispositifs.

- les autres produits : 123 M€

Les recettes et participations du secteur social, de l'ordre de 85,4 M€, enregistrent, cette année encore, une forte régression (-26,9 M€). Majoritairement en raison d'une baisse des participations des tiers au titre de l'aide sociale et de l'évolution des méthodes financières entre le Département et les établissements des secteurs des personnes âgées et handicapées. Les autres ressources proviennent des produits des services et du domaine, de ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Cette année, la part des actifs cédés évolue de 1,4 M€ à 8,4 M€. Les reprises sur provisions sont de 21,6 M€ (15,4 M€ en 2024).

Les dépenses de fonctionnement : 2 487 M€² (+0,4 %)



² Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

- les dépenses de solidarité : 1 558,4 M€

Dans la rubrique des solidarités, les politiques budgétairement les plus importantes restent : l'insertion (plus de 33 % des charges de solidarité), les personnes en situation de handicap (25 %), celles du bel âge (20 %) et l'enfance famille (21 %). Ces dépenses restent en augmentation sur l'exercice mais de façon plus mesurée que l'an dernier (+0,7 %) soit une hausse +10,3 M€, contre +1,5 % en 2024 (+23 M€). Ces données sont impactées par la suppression des tickets CESU pour les modes prestataires et mandataires de la PCH, un dispositif de télégestion étant désormais actif, et le passage à un paiement différentiel avec une partie des établissements d'hébergement d'aide sociale. Ces évolutions réduisent de fait le volume des dépenses consacrées à l'aide sociale. Parallèlement, les recettes sont minorées d'autant.

Les rubriques relatives à l'insertion (517,3 M€) progressent de près de 20,3 M€ entre 2024 et 2025, soit +4,1 %. En 2020, les dépenses de ce périmètre étaient montées jusqu'à quasiment 550 M€ avant de redescendre régulièrement. L'exercice renoue donc avec une croissance du domaine de l'insertion. Ainsi, les allocations du RSA, sous l'effet de l'évolution du nombre des allocataires et de la revalorisation de la prestation, augmentent de 4,4 % en 2025 (471,8 M€, contre 451,8 M€ en 2024 ; +20 M€) ; l'exercice 2024 enregistrait une baisse de 1,6 % (+1,4 % au niveau national) et la DGFIP évalue la variation nationale à +1,3 % pour 2025. Les derniers chiffres consolidés à six mois fournis par la CAF annoncent un nombre de bénéficiaires de 70 045 à septembre 2025. Comparativement, les allocataires étaient 68 781 à septembre 2024. La prise en charge des différents types de contrats aidés représente fin 2025 un volume de l'ordre de 6 M€ et les actions d'insertion de 28 M€.

Concernant la politique des personnes en situation de handicap, le budget a évolué de 243,5 M€ en 2015 à 394,6 M€ en 2025, exercice qui enregistre une hausse de +6,2 %. En 2024, la variation était exceptionnellement en baisse (-1,4 %). Ceci en raison d'une modification dans les règles de gestion. Le « chèque emploi service universel » (CESU) ayant été supprimé depuis le 1^{er} décembre 2023 pour les modes prestataire et mandataire. La prestation de compensation du handicap (PCH), avec près de 150 M€, présente cette année une progression de 12,7 % (-8,3 % en 2024, pour une variation nationale de +9,6 %). Selon la DGFIP, la variation nationale pour 2025 serait de +8,7 %. Le secteur de l'hébergement, après une dépense de 184,2 M€ en 2022, 194,9 M€ en 2023 (+5,8 %), 201,6 M€ en 2024 (+3,4 %), représente 207,7 M€ en 2025 (+3,1 %). Les dépenses de transport, après une envolée, tendraient à se stabiliser (9,5 M€ en 2021, 12,7 M€ en 2022, 11,7 M€ en 2023, 9,3 M€ en 2024 et 9,5 M€ en 2025). La politique du bel âge couvrait un budget de 269,2 M€ en 2015. Il s'est chiffré à 319 M€ en 2025. Au sein de cette politique, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a progressé de moins de 146,5 M€ en 2012 à 206,4 M€ en 2025. En 2025, selon les chiffres de la DGFIP, les dépenses liées à l'APA au niveau national ont baissé de 0,8 %. Les autres actions en faveur des personnes du bel âge ont pesé pour plus de 112 M€ en 2025, dont près de 73 M€ au seul titre de l'hébergement.

Les actions des politiques PMI-Enfance-Santé représentent 290,5 M€ en 2025 (hors rémunération des assistants familiaux), dont 280,5 M€ au titre de la seule politique de l'enfance (+2,6%). Les budgets de placement des enfants sont prépondérants avec 237 M€ en 2025 (127,9 M€ en 2015). Pour mémoire, les dépenses relatives aux assistants familiaux évoluent de 31,6 M€ à 32,8 M€ entre 2024 et 2025 (+3,8 %). Elles sont composées à 95 % de rémunérations. Les autres charges (près de 42 M€ pour 2025) sont dédiées aux actions de prévention collective (12,3 M€), aux actions éducatives individuelles (20,4 M€), aux aides financières (4,8 M€) et aux subventions (2,2 M€). Le budget de la santé, hors frais de déplacements et charges diverses, en dehors d'un à-coup en 2020 avec 19,5 M€ acquittés, est relativement constant. Il a été de 8,6 M€ en 2025 (-2 % après une hausse de 2,8 % en 2024). Il permet en particulier la prise en charge des actions de protection maternelle et infantile, les vaccinations...

Les autres domaines (logement et FSL, maisons de la solidarité, plan pauvreté hors insertion...) ont représenté 13,2 M€ en 2025 pour les actions portées par les services de la solidarité sur un total de 37 M€. Par ailleurs, 6,1 M€ sont liés aux transferts de compétences avec Aix-Marseille-Provence Métropole (AMPMP) et le solde (17,7 M€) concerne les différentes actions à caractère facultatif portées hors secteur de la solidarité (lutte contre les discriminations, accueil petite enfance, lutte contre la précarité...).

En synthèse, les charges des AIS sont de nouveau en progression passant de 786,7 M€ à 827,8 M€, (+5,2 %, soit +41 M€). Les allocations du RSA repartent à la hausse avec +4,4 % en 2025 (471,8 M€ contre 451,8 M€, soit +20 M€). Les dépenses d'APA représentent 206,4 M€ et progressent dans une proportion moindre qu'en 2024 (+2,1 %, contre 7,4 % en 2024 [effet

bénéficiaires et tarifs]). Enfin, la PCH, subit une forte hausse et atteint 149,5 M€, avec pour cette année une croissance de 12,7 %, soit +16,8 M€. Sur ce volume des AIS et en se limitant strictement aux allocations, le reste à charge du Département a représenté 276,4 M€ en 2025 (soit plus de 33 %, proportion proche de celle de 2024). Dans le détail, les allocations du RSA sont compensées à environ 80 %, l'APA à 54 % et la PCH à près de 26 %.

- la sécurité : 91,9 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, l'essentiel du financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (79,9 M€, soit +3,8 %) qui doit faire face à la hausse des risques industriels, technologiques et déployer un important dispositif estival de prévention des feux de forêts. Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

- les transports : 52,1 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à AMPM en contrepartie du transfert de la politique des transports et d'une fraction de voirie (40 M€). Au-delà, le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, sécurité routière...) représente 8,3 M€ au sein de cette rubrique. Enfin, la participation au fonctionnement des bacs de Barcarin, gérés par le syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), s'élève à 3,5 M€.

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 69,3 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. En 2025, le budget consacré à l'éducation passe de 71,2 M€ à 69,3 M€ (-1,9 M€ ; -2,7 %). Cette évolution résulte de deux facteurs majeurs. D'abord, des coûts de l'énergie, qui reviennent dans des proportions plus raisonnables. En effet, sur 2025, les postes des dépenses d'électricité continuent de baisser et passent de 7,8 M€ à 7 M€ (-10,7 %), les dépenses de gaz sont quant à elles passées de 5,3 M€ à 5 M€ (-6,1 %). Ensuite, le déploiement des centrales photovoltaïques au sein des collèges permet d'optimiser les consommations d'énergie. Par ailleurs, les dotations de fonctionnement des collèges couvrent un budget de 32,2 M€ en 2025 (31,8 M€ en 2024). Au-delà de ces dépenses contraintes, le Département a engagé un budget de 18,9 M€, proche de celui de 2024, au profit des différents dispositifs de soutien aux collégiens et à leurs familles (aides à la restauration, actions éducatives, fournitures scolaires...).

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 42,8 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, les chants de Noël. Cette rubrique a fait l'objet d'une optimisation financière par l'examen des financements accordés aux tiers et la mise en place de programmes pluriannuels mieux adaptés à certaines activités (carte collégien, séjours sportifs, éducatifs et culturels...).

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 22,4 M€

Ces secteurs représentent 22,4 M€ en retrait de 2,5 M€ sur l'exercice 2025. Notamment, les reversements au CAUE13 régressent de 3,6 M€ en 2024 à 2,1 M€ en 2025 (-1,4 M€). Les interventions en faveur de l'agriculture (5,3 M€), du tourisme (3,8 M€), ainsi que pour l'aménagement des territoires et l'habitat (4,1 M€) pèsent pour 13,2 M€. Enfin, les autres actions (9,2 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

- les dépenses de moyens généraux : 677,3 M€

Il est ici question, des charges de personnel, des moyens logistiques, mais aussi du remboursement de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. On constate une variation de +7,4 M€. Celle-ci est liée aux charges de personnel (+13,9 M€) et aux dotations aux provisions (+3,9 M€). Les autres secteurs (services généraux, péréquation...) s'affichent en recul.

- les charges de personnel : 464,2 M€

En premier lieu, ce poste de dépenses est tiré à la hausse par diverses mesures nationales :

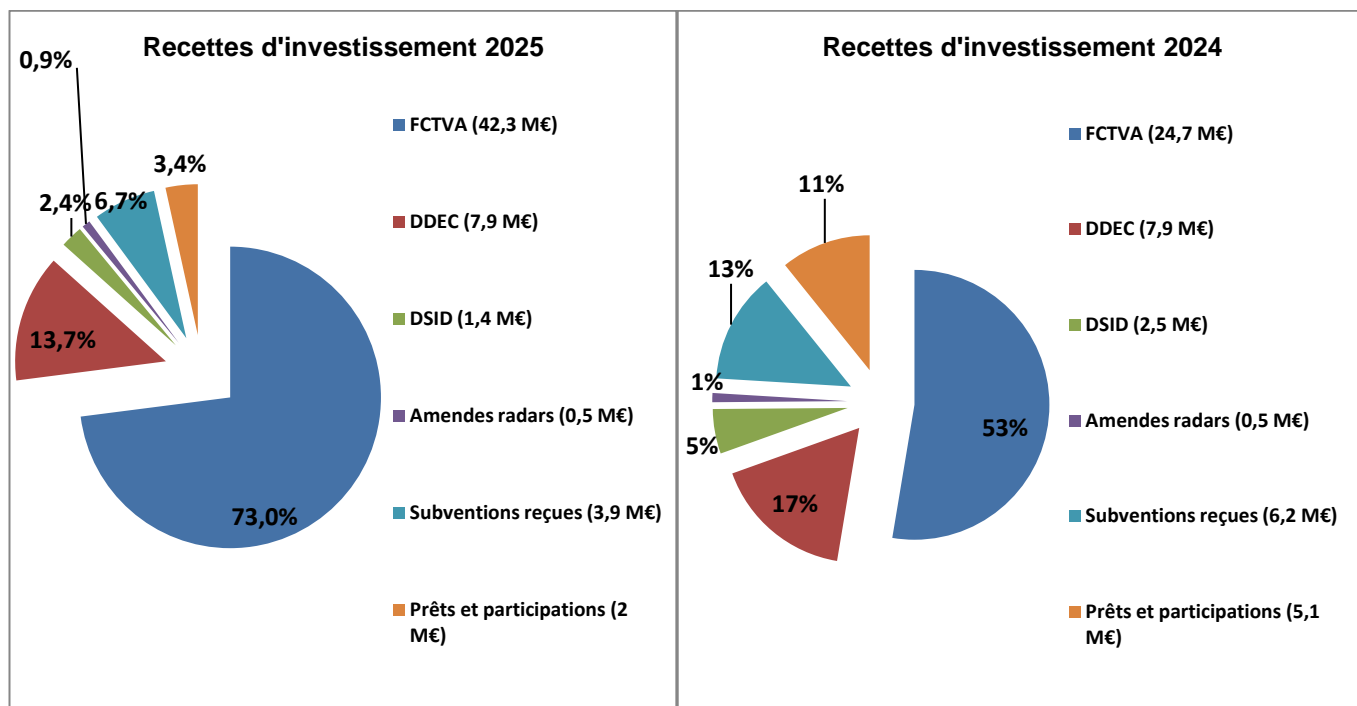
- hausse du taux de cotisation à la CNRACL (34,65 % au lieu de 31,65 % au 1er janvier 2025), soit 5,5 M€ ; le taux de cette cotisation doit encore s'accroître de 3 points par an sur les exercices 2026-2028 où il atteindra 43,65 % ;
- hausse du taux de cotisation maladie : le taux a été exceptionnellement diminué par décret en 2024 à 8,88 %, pour compenser la hausse de 1 point du taux CNRACL intervenue alors ; ce taux est depuis revenu à la normale à 9,88 % en 2025 : soit +1,8 M€.

Par ailleurs, le Département a décidé l'amélioration du régime indemnitaire de ses agents de catégorie A, B et C. Le coût induit en 2025 s'est élevé à 6,3 M€. Il convient d'y ajouter aussi les conséquences du glissement vieillesse technicité (GVT), fruit de l'application des règles du régime de la fonction publique, il représente une dépense supplémentaire de 1,8 M€ cette année. Enfin, est intervenue la revalorisation des taux horaires de vacation applicables à la filière médico-sociale : effet en année pleine sur 2025 à hauteur 365 K€. Malgré ces effets à la hausse, divers efforts de gestion ont permis de réduire la croissance des dépenses de près de 2 M€.

- les autres dépenses d'administration générale : 213,2 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...). Ces postes régressent sur 2025, passant de 219,5 M€ à 213,2 M€ (-6,3 M€ ; -2,9 %). Les frais financiers (48 M€) sont en régression de 2,2 M€ sous les effets conjugués d'une baisse du recours à la dette, d'une meilleure maîtrise du calendrier des besoin de financement mais aussi d'une baisse des taux. Les autres moyens (70,9 M€) sont globalement en diminution de 4,2 M€ (-5,6 %). Ces baisses concernent notamment les services généraux et la sécurité (24,1 M€ ; -1,8 M€), l'informatique (12,1 M€ ; -1,8 M€) ou les frais de communication et de protocole (3,7 M€ ; -0,1 M€).

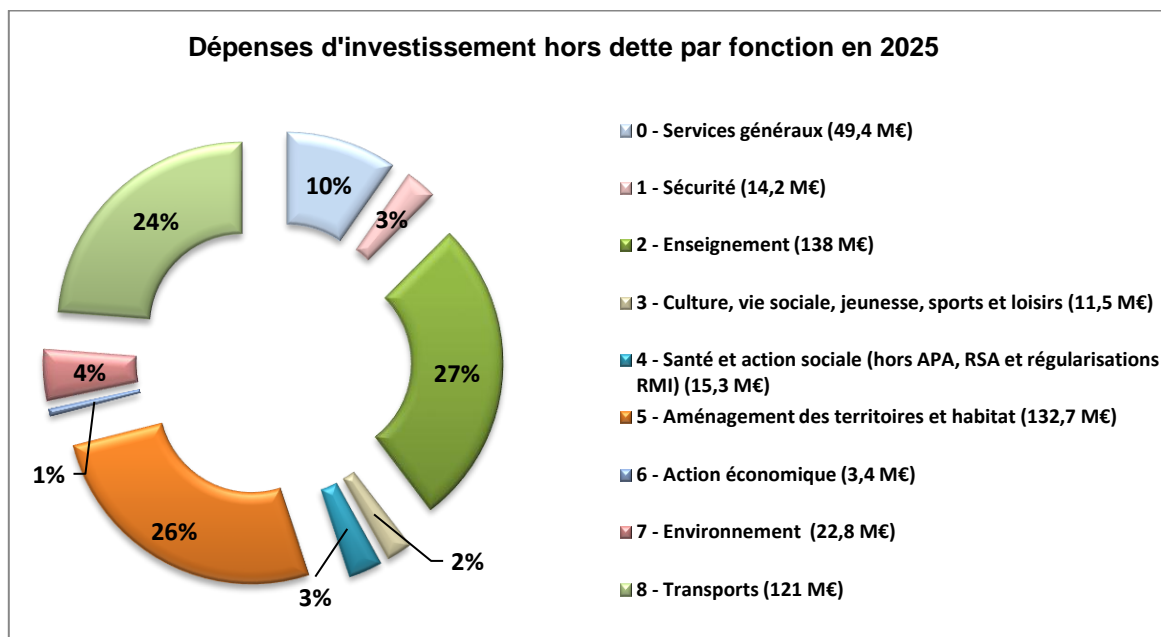
Les recettes d'investissement : 58 M€ (+23,6 %)



Les recettes d'investissement enregistrent une variation de +23,6 % en 2025. Le FCTVA connaît une très forte augmentation. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) atteint cette année seulement 1,1 M€. Différents projets sont en cours ou achevés et en attente de versement d'acomptes ou de soldes de la part de l'Etat. A noter que pour 2025, la rubrique des subventions reçues revient à un niveau plus proche de celui de 2023. Notamment en raison de moindres subventions européennes. Pour la rubrique « autres recettes », la chute du montant (-3 M€), est essentiellement due à l'année exceptionnelle de 2024 (remboursement de la société La Ciotat Shipyards, d'un montant de 1,8 M€, et la reprise du fonds Covid (+2,1 M€)).

Les investissements : 508 M€

La section d'investissement s'élève à 644 M€. Les dépenses d'investissement hors dette atteignent 508,2 M€, soit une croissance de près de 16,8 % (+73,2 M€). Les subventions d'équipement suivent la même tendance et affichent une croissance de 39,7 %, représentant 255,6 M€ et 50,3 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 252,7 M€, montant qui reste stable sur l'exercice et représente 49,7 % des dépenses d'investissement.



La mise en œuvre du budget vert : une nouvelle annexe destinée à mettre en lumière les choix d'investissement ayant un impact positif sur l'environnement

Pour mémoire, la loi de finances pour 2024, dans son article 191, a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, de produire une annexe environnementale dans leur compte administratif ou leur compte financier unique : « Impact du budget pour la transition écologique ». Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de cette obligation, notamment les critères de cotation des dépenses en fonction de leur impact environnemental. Ces textes visent à intégrer davantage les enjeux environnementaux dans la gestion budgétaire des collectivités locales, en valorisant dans cette annexe, les investissements favorables à la transition écologique.

Pour cette deuxième année de mise en œuvre, deux évolutions interviennent :

- le périmètre de la cotation s'étend à l'ensemble des dépenses réelles d'investissement hors remboursement des annuités d'emprunt ;
- une seconde analyse des dépenses selon l'axe 6 « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » s'ajoute à l'analyse selon l'axe 1 « Lutte contre le changement climatique ».

S'agissant de l'axe 1, sur le périmètre de cotation réglementaire qui englobe désormais toute la section d'investissement, il apparaît que, pour l'année 2025, 34,6 % des dépenses réalisées sont notées favorables et seulement 8,9 % défavorables. Le solde se répartit entre des dépenses non cotées et 41,7 % de dépenses neutres. S'agissant de l'axe 6, nouveau cette année, sur le périmètre de cotation réglementaire qui englobe désormais toute la section d'investissement, il apparaît que, pour l'année 2025, que la majorité des dépenses sont des dépenses neutres (64,2%).

Les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 201,8 M€ en 2025. Elle est en regain par rapport à l'exercice antérieur (+79,8 %). Cette inflexion s'explique d'abord par une forte augmentation des recettes, notamment par la croissance des DMTO (+105,3 M€ ; +25,4 %), mais aussi par une faible augmentation des charges de fonctionnement (+0,5 %). Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 136 M€. L'exécution de l'exercice 2025 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 390 M€, se répartissant entre 55 M€ d'emprunts obligataires et 325 M€ d'emprunts bancaires. L'endettement au 31 décembre 2025 s'élève à 2 485 M€, dont 46 % à taux fixe et 54 % à taux variable. L'encours de dette se répartit entre 32 % d'obligataire et 68 % de bancaire.